

## Extrait du registre des délibérations de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant de la Vie et du Jaunay

Séance du 24 mai 2024

### Objet : Délégation des avis de la Commission Locale de l'Eau au Bureau

Le 24 mai 2024 à 9 h 30, la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay, dûment convoquée, s'est réunie à Notre-Dame de Riez sous la présidence de M. Hervé BESSONNET ;

**Date de la convocation** : 7 mai 2024

#### **Etaient présents** :

#### ***Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (6 présents / 21 membres) :***

- Représentants des maires du département de la Vendée :
  - M. Jean TESSIER, adjoint au maire de Saint-Julien-des-Landes
- M. Vincent PIPAUD, représentant du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération
- M. Jean BROSSARD, représentant du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération
- M. Hervé BESSONNET, président et représentant du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
- M. Lucien PRINCE, représentant du Syndicat Mixte Vendée Eau
- M. Jean CANTIN, représentant du Syndicat Mixte Vendée Eau

#### ***Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (5 présents / 13 membres) :***

- M. Yvonnick BARANGER, représentant de la Chambre d'agriculture Pays de la Loire – Vendée
- M. Hervé BREMAUD, président de l'association syndicale des marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez
- M. Alain TREMBLAIS, représentant de l'association France Nature Environnement Vendée
- M. Robert DUPONT, représentant de l'association UFC-Que Choisir de Vendée
- M. Alain BOURASSEAU, représentant de la Fédération départementale des chasseurs de la Vendée

#### ***Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (3 présents / 7 membres) :***

- M. Jean-Claude DUBOS, représentant Mme la directrice de la délégation Maine-Loire-Océan de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- M. Mickaël BLOT, représentant Mme la directrice de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire
- M. Francis HAESSIG, représentant M. le directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée



**Etaient excusés ou absents :**

- M. François BLANCHET, conseiller régional de la région des Pays de la Loire
- M. Thomas PERROCHEAU, conseiller départemental du département de la Vendée
- M. Philippe CLAUTOUR, adjoint au maire d'Aizenay
- Mme Emmanuelle MAILLOCHEAU, adjointe au maire de Beaulieu-sous-la-Roche
- M. Francis ROBIN, conseiller municipal à Brétignolles-sur-Mer
- M. Stéphane BUFFETAUT, adjoint au maire d'Apremont
- M. Sébastien GUILBAUD, conseiller municipal à Commequiers
- M. Louis-Marie GUILBAUD, adjoint au maire de Soullans
- M. Philippe POUCKET, adjoint au maire de Givrand
- Mme Isabelle DURANTEAU, maire de Landevieille
- M. Thierry RICHARDEAU, maire de Saint-Christophe-du-Ligneron
- M. Jean-François PEROCHEAU, représentant de la Communauté de communes du Pays des Achards
- M. Jean-Yves DUPE, représentant de la Communauté de communes Vie et Boulogne
- M. Bernard METAIREAU, représentant de la Communauté de communes Vie et Boulogne
- Mme Angie LEBOEUF, représentante de La Roche-sur-Yon Agglomération
- M. Jean-Claude LE BOURDONNEC, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée
- M. Pierre de MAISONNEUVE, président de l'Association syndicale des marais de la Basse Vallée de la Vie
- M. Charles PONTOIZEAU, représentant l'Association syndicale des marais de la Vie
- M. Jean-Luc BILLET, représentant de l'association syndicale des marais de Soullans et des Rouches
- M. Eric FOUQUET, représentant de l'antenne locale de Saint-Gilles-Croix-de-Vie du COREPEM des Pays de la Loire
- M. Michel MORILLEAU, représentant de la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- M. Amédée DUPOND, représentant de l'association Consommation Logement et Cadre de Vie
- M. Edouard DE LA BASSETIERE, représentant de l'association « Sylviculteurs de Vendée »
- Mme la préfète de la région Centre-Val de Loire, coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne
- M. le préfet de la Vendée
- Mme la directrice régionale Pays de la Loire de l'Office Français de la Biodiversité
- M. le directeur délégué à la mer et au littoral de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée.

Collège	En exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux	21	6	0	6
Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées	13	5	0	5
Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics	7	3	0	3
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>14</b>

Monsieur le Président indique que la Commission Locale de l'Eau (CLE) est régulièrement sollicitée pour avis sur un certain nombre de dossiers. Ces dossiers concernent, notamment, les projets nécessitant une autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau et pour lesquelles la CLE doit obligatoirement être consultée dès lors que le projet se situe sur le périmètre d'un SAGE approuvé ou qui a des effets dans ce périmètre.

Dans le cadre de l'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau Vie et Jaunay, il est proposé que la CLE puisse donner son avis également pour les projets situés sous les seuils d'autorisation environnementale, en particulier ceux concernant les plans d'eau, étant considéré que ceux-ci peuvent impacter la situation hydrologique du bassin versant.

Monsieur le Président rappelle que l'article 6 des règles de fonctionnement de la CLE du bassin de la Vie et du Jaunay prévoit que le Bureau peut recevoir délégation pour répondre aux demandes d'avis de la Commission Locale de l'Eau.

Afin de faciliter le bon déroulement des procédures et compte tenu des délais de consultation (de 1 à 2 mois), Monsieur le Président propose de délibérer sur cette délégation.

La Commission Locale de l'Eau, après en avoir délibéré, a voté :

<b>Nombre de votants</b>	<b>Avis favorables</b>	<b>Avis défavorables</b>	<b>Abstentions</b>
14	14	0	0

La Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant de la Vie et du Jaunay donne délégation au Bureau pour émettre un avis sur les dossiers sur lesquels elle est sollicitée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président  
de la Commission Locale de l'Eau,

Hervé BESSONNET